

Ville de Castillon-la-Bataille  
Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Municipal - Séance du 26 juin  
2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 20

**OBJET : N° L23-06/47-11/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PARENTS D'ELEVES »**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Sophie SEIGUE.

**Etaient absents excusés** : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE donne procuration à Florence JOST, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORICAC donne procuration à Christine JOUANNO, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

*Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

A l'association « Parents d'Elèves » : 360€

M le Maire précise que la subvention pour l'APE participe au financement d'une opération de distribution de livres à destination des enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue la subvention indiquée ci-dessus.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 juin 2023  
Le Maire,  
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20230626-L23064711FI-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023